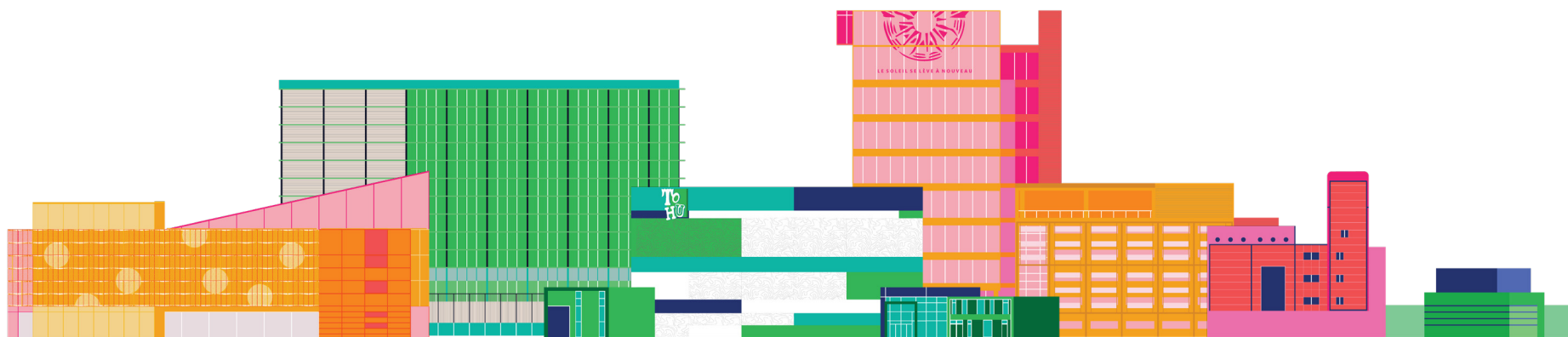


Septembre 2024

Rédigé par Rayside Labossière et
le Quartier des Arts du Cirque

QUARTIER DES ARTS DU CIRQUE

Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques
sur le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050





CIRQUE DU SOLEIL.



RAYSIDE | LABOSSIÈRE

Architecture Design Urbanisme

Document réalisé dans le cadre des consultations publiques sur le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

Équipe de projet

Rayside Labossière
Mathieu Amyot
Raphaëlle Salko

Quartier des Arts du Cirque
Charles-Mathieu Brunelle
Pascale Demers
Noémie Rivière

TOHU
Pablo Maneyrol

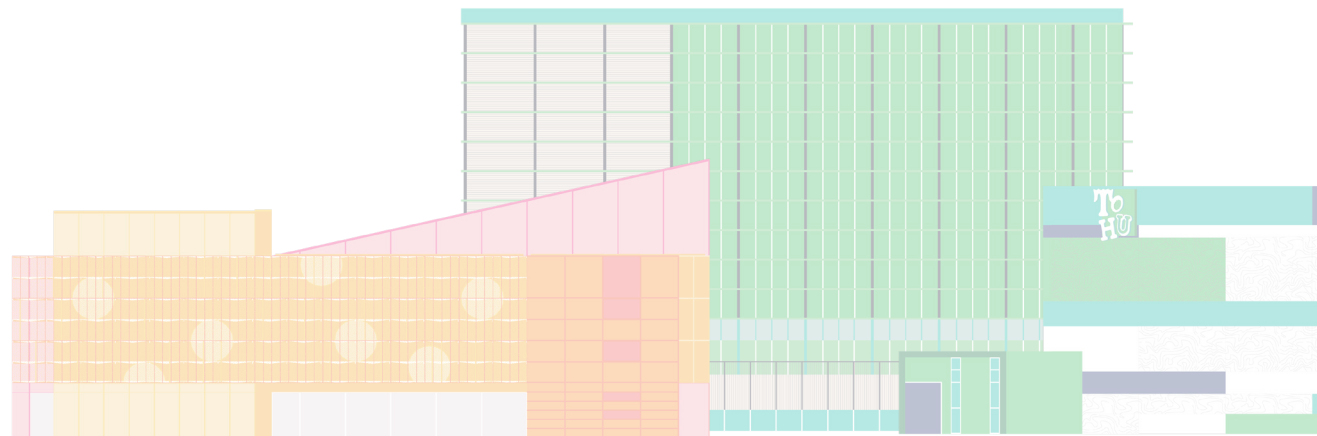
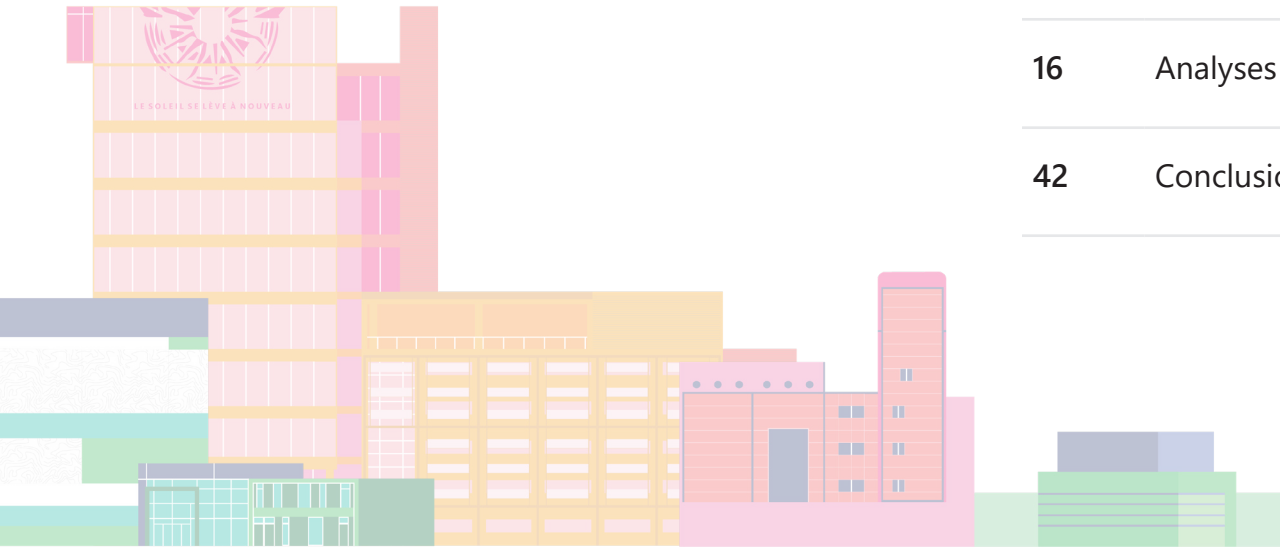


Table des matières

4	Sommaire
5	Introduction
8	Le Quartier des Arts du Cirque <ul style="list-style-type: none">— Mise en contexte— Vision
11	Potentiel de développement <ul style="list-style-type: none">— Enjeux— Forces et opportunités
16	Analyses du PUM
42	Conclusion



SOMMAIRE

Dans le cadre des consultations sur le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), Le Quartier des arts du Cirque (QUAC) soumet un mémoire pour se positionner par rapport aux interventions projetées et garantir la cohérence entre la vision du quartier et les intentions de la Ville. À travers l'analyse des dix orientations du PUM, le mémoire met en évidence les principales recommandations du QUAC.

Au terme de l'analyse du PUM, le QUAC est convaincu que le secteur offre un potentiel de développement considérable et constitue une opportunité pour servir de laboratoire d'expérimentation en matière de solutions innovantes, tant sur le plan social qu'environnemental. Il représente à la fois une chance de répondre aux besoins de la communauté et de réaliser un projet exemplaire à Montréal.

1

INTRODUCTION

Vue aérienne du QUAC
TOHU, i.d.



Introduction

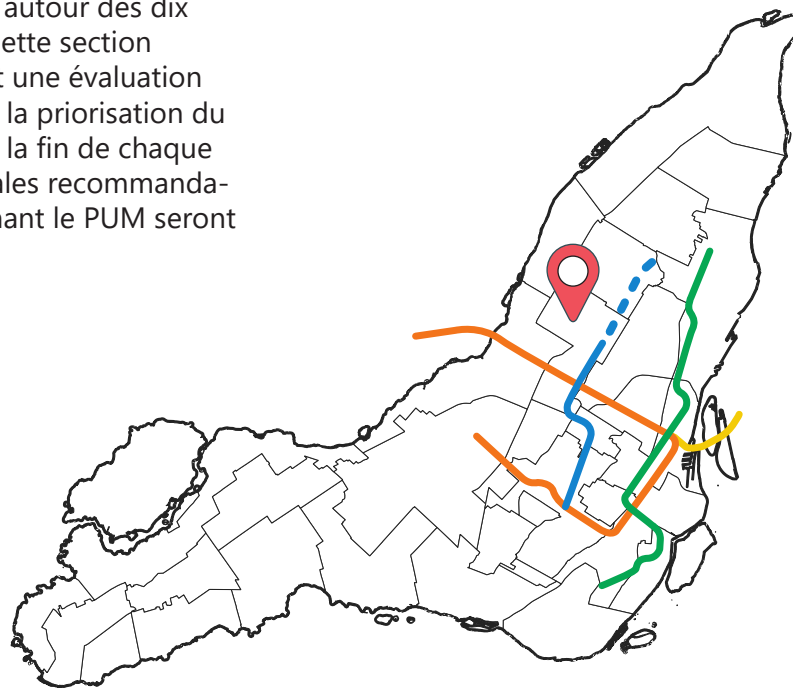
Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), une consultation publique est actuellement en cours pour recueillir les opinions des différents acteurs. Parallèlement à cette démarche, des efforts de mobilisation se poursuivent au sud du parc Frédéric-Back pour développer un nouveau quartier innovant, écologique et communautaire. S'appuyant sur le passé industriel de la carrière Saint-Michel, le Quartier des Arts du Cirque (QUAC) naît de la volonté de certains acteurs des arts vivants de créer un quartier répondant aux besoins de la communauté de Saint-Michel, avec les arts vivants comme catalyseur.

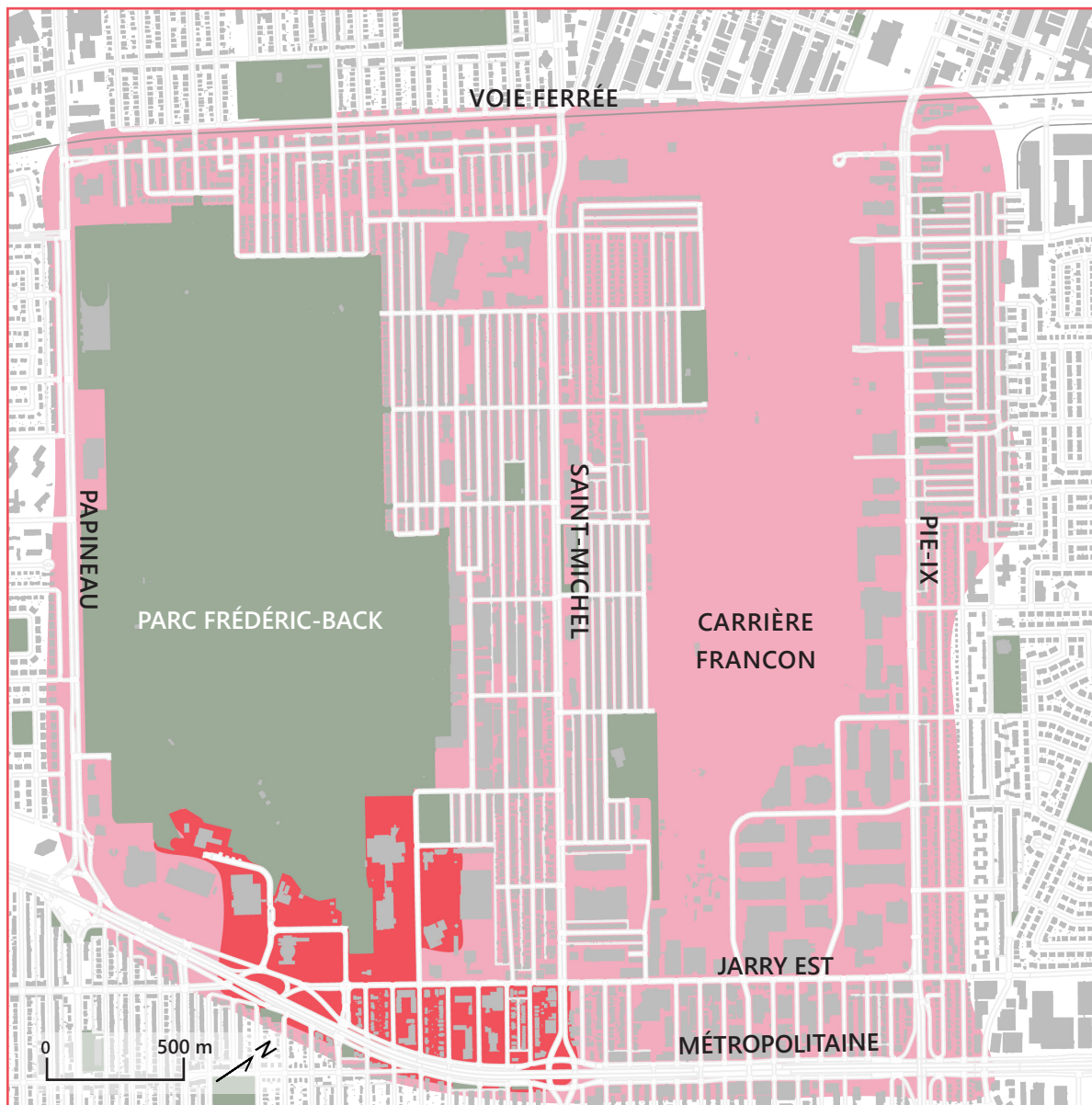
Dans ce contexte, le QUAC soumet un mémoire pour se positionner par rapport au PUM et garantir la cohérence entre la vision du quartier et les intentions de la Ville.

Le mémoire présentera tout d'abord le contexte dans lequel le QUAC s'inscrit ainsi que la vision du quartier. Il détaillera ensuite le potentiel de développement,

en mettant en lumière les enjeux, les forces et les opportunités du territoire concerné par le projet.

Le mémoire poursuivra avec une analyse approfondie des intentions du PUM à la lumière de la vision du QUAC. Cette analyse sera structurée autour des dix orientations du PUM. Cette section comprendra également une évaluation de l'identification et de la priorisation du secteur dans le PUM. À la fin de chaque orientation, les principales recommandations du QUAC concernant le PUM seront présentées.





LES LIMITES DU QUAC

La zone délimitée par le Quartier des arts du cirque fait référence au secteur où le futur développement du QUAC est projeté dans ce mémoire.

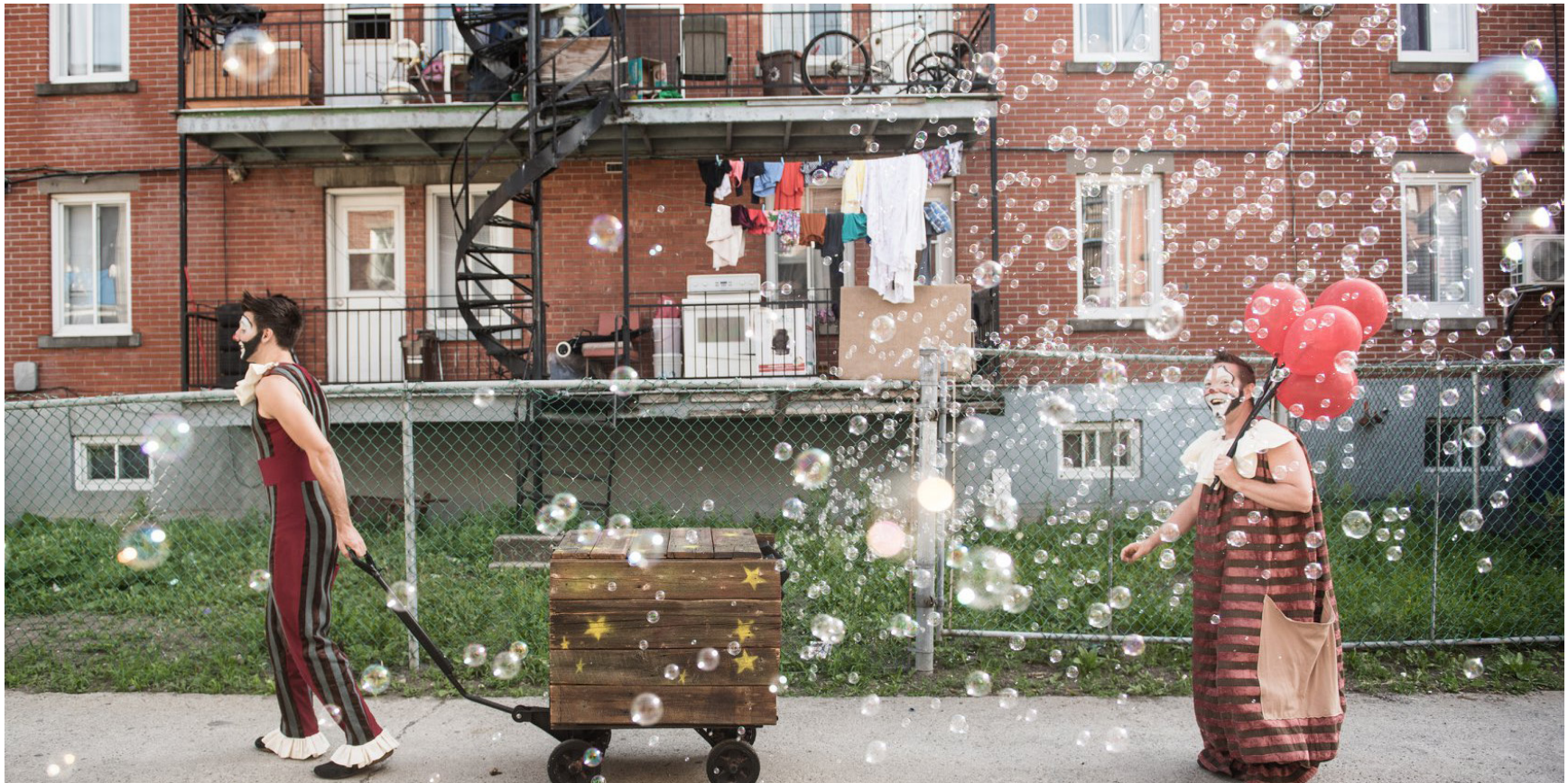
De plus, reconnaissant l'importance de prendre en compte le contexte dans lequel il s'inscrit et ayant à cœur de créer un quartier pour la communauté, le QUAC a pris en compte le contexte du quartier dans ses analyses. Le secteur appelé « secteur d'influence » désigne ainsi le territoire ayant un impact sur le développement du secteur, ainsi que l'influence réciproque du développement du secteur sur le quartier.

Localisation du QUAC
Rayside Labossière, 2024

- QUAC
- Secteur d'influence du QUAC

2

LE QUARTIER DES ARTS DU CIRQUE



Mise en contexte

« LE CIRQUE AU SERVICE D'UN QUARTIER »

Depuis l'implantation en 1997 du Cirque du Soleil aux abords de la carrière Miron, ancien dépotoir à ciel ouvert de Montréal, le secteur concentre des activités de production, de formation et de diffusion des arts du cirque, et s'est construit sur des valeurs environnementales et humaines. Depuis, les déchets ont laissé place au verdissement et à la création du parc Frédéric Back. La relève circassienne se forme à l'École Nationale de Cirque et la TOHU offre des activités pluridisciplinaires dans un souci d'inclusion socio-communautaire et d'éducation à l'environnement.

Le QUAC s'appuie donc sur 20 ans de mutualisation, d'innovation sociale et environnementale, de rayonnement international, de formation et de recherche. Forts de cette expérience, les membres fondateurs proposent une seconde phase de transformation urbaine qui répondra aux enjeux contemporains, dont l'urgence climatique et l'équité territoriale.

Sur le modèle adopté vingt ans plus tôt pour la création de la Cité des arts du cirque, la vision renouvelée du modèle de transformation du quartier Saint-Michel s'articule autour du cirque comme catalyseur et outil de développement urbain. Le cirque, comme art vivant, est le fruit d'un processus collaboratif et de la rencontre entre plusieurs savoir-faire mobilisés au bénéfice du public et de la société. Il incarne des valeurs d'inclusion, de solidarité, d'acceptation et de confiance comme les conditions d'une performance réussie. Pour sa seconde phase de déploiement, la Cité des arts du cirque se projette donc en QUAC, invitant l'ensemble de Saint-Michel à réaliser un projet social, environnemental et économique qui place l'humain au cœur des décisions. Le cirque sera l'ingrédient central qui garantira un développement harmonieux du territoire à travers la culture et les arts vivants.

COLLABORATION

Le QUAC se définit par la co-crédation et la co-gouvernance entre résidents, artistes, partenaires institutionnels et organisations privés dans la réalisation d'un projet commun ambitieux qui place l'humain et la terre au cœur des décisions.

MULTIDISCIPLINARITÉ

Un jeu d'équilibre devra s'opérer pour réaliser un projet transversal qui implique l'ensemble des arts vivants et mobilise des expertises diversifiées allant du développement économique à l'architecture en passant par l'innovation sociale. Le succès du projet reposera sur le dépassement des frontières entre les disciplines pour apporter des solutions innovantes et engagées dans la transition socioécologique.

PERFORMANCE

Comme la magie n'opère pas sans rêve et dépassement de soi, le QUAC explorera les possibles grâce à l'ambition et l'innovation. Il se donnera le droit d'explorer, d'expérimenter et de tester des modèles encore inexistantes, mais nécessaires à la résilience d'une communauté et de son environnement.

Vision

Le Quartier des arts du cirque est un terrain d'expérimentation où citoyens de Saint-Michel, artistes, chercheurs et entrepreneurs se rencontrent pour tester de nouvelles solutions urbaines et sociales, activées par les arts du cirque, en faveur des personnes vulnérables, de l'écologie, des arts vivants et des arts visuels. Le Quartier des arts du cirque incarnera des valeurs intrinsèques et fondamentales à son succès, soit l'**Innovation**, l'**Écologie** et la **Communauté**. Ce dernier se voudra d'être :

INCLUSIF

Le QUAC est accessible à tous et célèbre les différences, à l'image de la communauté michelloise qui se caractérise par sa « di-vert-cité »¹.

COLLECTIF

Le QUAC rallie les acteurs autour d'un projet porté ensemble. En favorisant son appropriation par ces différents acteurs, il nourrit une identité collective, de la fierté et un sentiment d'appartenance.

ACCESSIBLE

Le QUAC est accessible à tous, physiquement, économiquement et culturellement.

INTERNATIONAL

Le QUAC a une portée internationale en termes de rayonnement des arts du cirque et d'exemplarité de son projet.

¹ Terme central du futur plan de quartier élaboré par la table de quartier Vivre Saint-Michel en Santé.

3

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Parc Frédéric-Back
Lanco aménagement, 2022



Enjeux

Enclavement et déficience des infrastructures de transport actif et collectif

Le site a été pendant plusieurs années un générateur important de nuisances, ce qui peut expliquer son enclavement. Malgré sa transformation, notamment avec l'aménagement du nouveau parc Frédéric-Back, qui a nécessité des investissements majeurs de la Ville depuis deux décennies, **l'accessibilité au QUAC reste un enjeu majeur**. L'autoroute métropolitaine, la voie ferrée et les deux carrières représentent des barrières physiques et mentales significatives qui entravent la connectivité du site avec les secteurs environnants.

Le manque de connectivité nuit aux déplacements actifs. En effet, bien que le secteur de Crémazie dispose de plusieurs traverses piétonnes, **le QUAC est identifié comme un secteur moins propice à la marche**. Le QUAC a un faible indice de marchabilité selon les indicateurs du Pedestrian Index of the Environment (PIE) utilisés dans le PUM (chapitre 2, p.14). De plus, **il y a un manque d'infrastructures cyclables, notamment pour les déplacements est-ouest**.

Au niveau du transport collectif, le QUAC est présentement desservi en transport collectif par le SRB de Pie-IX à l'est, la station Saint-Michel de la ligne bleue au sud, la station Crémazie de la ligne orange à l'ouest et le train de banlieue au nord. La desserte en transport collectif est toutefois insuffisante pour le secteur. En effet, le PUM qualifie de faible à moyenne l'accessibilité du secteur en transport collectif (chapitre 2, p. 38). La desserte en transports collectifs est d'autant plus faible pour l'accessibilité aux emplois (chapitre 2, p. 29). De plus, certains secteurs dans le périmètre d'influence sont identifiés comme ayant une forte densité de population et une faible accessibilité en transport collectif. **La demande en transport collectif est donc présente, mais l'offre est insuffisante** (chapitre 2, p. 29).

La mobilité automobile est privilégiée dans le secteur grâce à la proximité de l'autoroute métropolitaine, des boulevards Crémazie et Saint-Michel ainsi que de l'avenue Papineau. **Le secteur génère**

également certaines nuisances dues au camionnage lourd en raison des activités industrielles présentes comme en témoigne le PUM qui l'identifie comme ayant une moyenne intensité d'activités associées au transport de marchandises (chapitre 2, p.204).

Enjeux

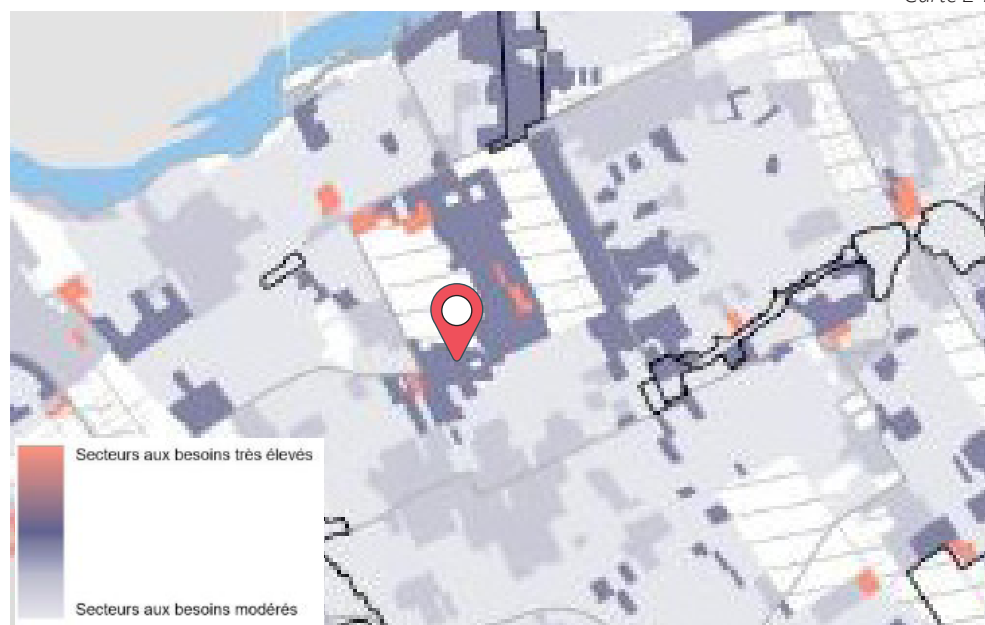
Déficiences de services et d'équipements collectifs pour un secteur avec des besoins élevés

Le QUAC se situe dans le quartier Saint-Michel, qui présente des indicateurs de défavorisation. En effet, selon le portrait de quartier¹, 22,3 % de la population vit avec de faibles revenus, comparativement à 16,4 % pour la population de l'île de Montréal.

Le territoire d'influence du QUAC est l'un des secteurs les plus vulnérables socioéconomiques de la Ville de Montréal (chapitre 2, p.38). **La zone située entre le Parc Frédéric Back et la carrière Francon est particulièrement marquée par des besoins élevés.** C'est particulièrement le cas pour le secteur nord-est aux abords du boulevard Pie-IX qui souffre du manque d'accès aux services et équipements collectifs. Tel qu'illustré sur la carte suivante, l'ensemble du secteur du QUAC est identifié comme ayant des besoins élevés en équipements collectifs, tandis que la zone entre les deux carrières est classée comme ayant des

besoins très élevés (chapitre 2, p. 127). **Cette situation met en lumière l'iniquité territoriale en termes d'accessibilité aux équipements collectifs au sein du quartier.** L'iniquité territoriale est également manifeste en ce qui concerne l'accessibilité aux emplois par transport collectif (chapitre 2, p.29).

Accès aux équipements collectifs et équité territoriale dans les milieux de vie
Carte 2-20



¹ Vivre Saint-Michel en Santé. (2023). Portrait de quartier. <https://www.vivre-saint-michel.org/>

Enjeux

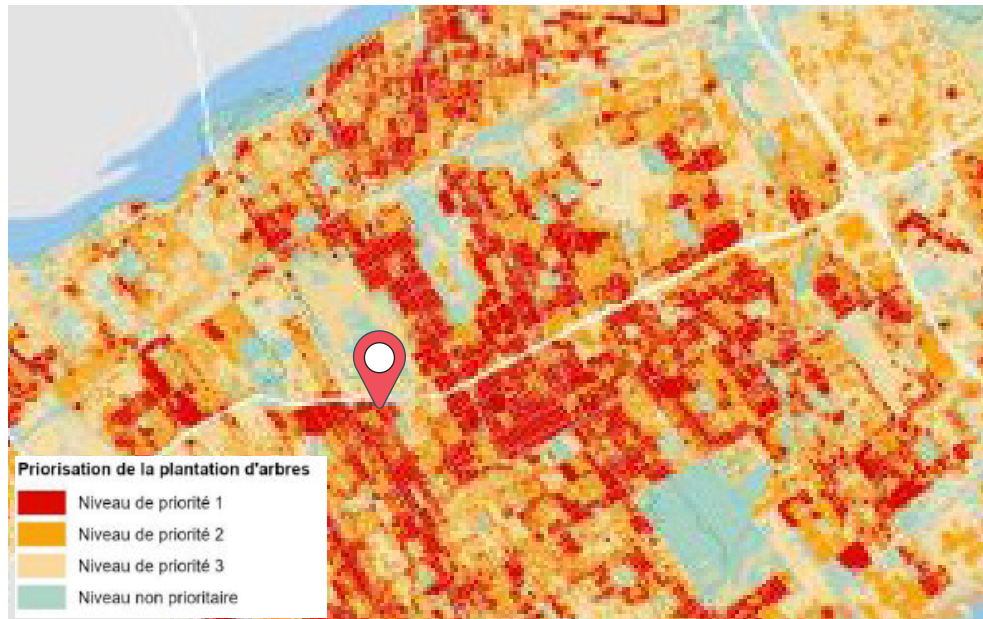
Vulnérabilités environnementales

Le territoire du QUAC est particulièrement vulnérable aux vagues de chaleur en raison de l'importante minéralisation du secteur tel qu'illustré sur la carte suivante (chapitre 2, p.182). **Le parc de logements ne répond toutefois pas aux enjeux des changements climatiques, notamment en raison de la forte proportion de ménages locataires vivant dans des logements vétustes et mal isolés.**

Le secteur est aussi vulnérable aux pluies abondantes. La carte de la vulnérabilité aux pluies abondantes révèle des disparités notables sur le territoire, allant de mineures à majeures selon les indicateurs utilisés dans le PUM pour le secteur du QUAC (chapitre 2, p.183). Une tendance similaire est observée pour les cuvettes de rétention d'eau de ruissellement (chapitre 2, p.184). **Le secteur situé entre le parc Frédéric-Back et la carrière Francon est particulièrement affecté par ces trois indicateurs.**

La combinaison des indices de vulnérabilité sociodémographique et environnementale rend le secteur particulièrement sensible. Cela souligne la nécessité d'intervenir afin d'améliorer l'équité territoriale et de renforcer la résilience du quartier face à ces défis.

Priorisation de la plantation d'arbres
Carte 2-18



Forces et opportunités

La localisation du QUAC constitue un atout majeur pour la réalisation du projet du QUAC. Sa proximité avec le parc Frédéric-Back est particulièrement avantageuse, ce parc étant l'un des plus grands de la Ville, avec une superficie comparable à deux tiers du parc du Mont-Royal (chapitre 2, p.38). Le parc Frédéric-Back apporte des bénéfices environnementaux et sociaux importants et contribue à l'attractivité touristique du secteur. Le QUAC souhaite ainsi s'intégrer dans le développement du parc tout en participant à sa préservation.

De plus, **la proximité de la carrière Francon** représente une opportunité de développement intéressante. Selon le PPU de Jarry Est, la carrière est l'un des plus grands espaces vacants à développer sur l'île de Montréal. La carrière Francon possède ainsi une opportunité de développement en parallèle avec le parc Frédéric-Back. Le QUAC représente ainsi

une opportunité de créer le lien entre le Parc Frédéric Back et la carrière Francon.

La proximité de l'artère commerciale de Jarry Est et du corridor commercial de Saint-Michel renforce également le dynamisme du secteur (chapitre 2, p.90). Ces zones représentent un potentiel pour consolider les activités économiques, ce qui pourrait grandement contribuer à desservir la population locale de services de proximité et créer un milieu de vie mixte et convivial.

La présence d'acteurs majeurs tels que la TOHU, le Cirque du Soleil et l'École Nationale de Cirque enrichit le secteur sur le plan économique et culturel, en offrant notamment une programmation culturelle aux habitants de Saint-Michel tout en participant à la cohésion sociale. D'autres organismes tels que les Ateliers 3333 et la Maison d'Haïti contribuent aussi au dynamisme du secteur.

La diversité ethnoculturelle du quartier constitue une force considérable. Saint-Michel est en effet un quartier d'accueil pour les personnes immigrantes, avec 46,5 % de sa population étant immigrante, contre 33,3 % pour la Ville de Montréal². Les tendances démographiques laissent présager que cette proportion continuera d'augmenter dans les décennies à venir. Il est donc crucial d'investir dès maintenant dans le développement de ce quartier.

Enfin, **l'engagement des organismes locaux** est une force considérable qui stimule la participation de la communauté au sein de la réalisation du QUAC et contribue à faire du QUAC un quartier répondant aux besoins du milieu.

² *Vivre Saint-Michel en Santé. (2023). Portrait de quartier. <https://www.vivre-saint-michel.org/>*

4

ANALYSE DU PUM

Extraits de la couverture du PUM
Ville de Montréal, 2024



Analyse du PUM

Le QUAC adhère à la vision du PUM ainsi qu'aux dix orientations découlant de la stratégie montréalaise. Sa vision et ces orientations sont en adéquation avec les objectifs du QUAC.

Cette section présentera les interventions proposées par le PUM qui touchent le secteur d'influence du QUAC. Ensuite, elle détaillera comment le QUAC contribue à atteindre les objectifs de chacune des orientations du PUM et exposera les recommandations formulées concernant l'adoption du PUM ainsi que la mise en œuvre de ces objectifs.

DIX ORIENTATIONS DU PUM

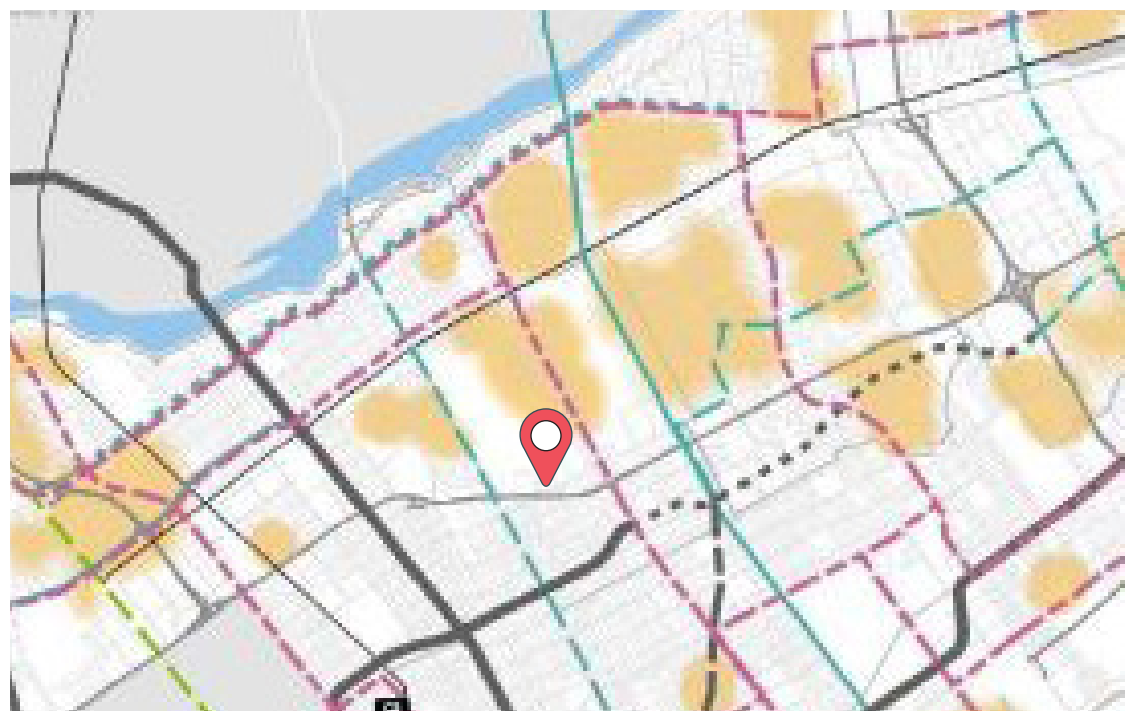
- Orientation 1** Accélérer le développement et la consolidation de réseaux actifs et collectifs accessibles et de qualité
- Orientation 2** Moduler l'intensification urbaine afin d'en maximiser les cobénéfices
- Orientation 3** Bâtir les conditions d'une abordabilité pérenne et d'une qualité de l'habitation
- Orientation 4** Dynamiser les espaces à vocation économique et commerciale par une organisation stratégique et écoresponsable du territoire
- Orientation 5** Repartager équitablement l'espace de la rue
- Orientation 6** Renforcer l'offre et l'accès des lieux de la vie collective comme soutien à l'équité et à la vie de quartier
- Orientation 7** Valoriser le patrimoine et les paysages qui participent au caractère pluriel de l'identité montréalaise
- Orientation 8** Accroître la place de la nature et de la biodiversité urbaine
- Orientation 9** Améliorer la performance environnementale et la résilience des bâtiments, des terrains et des infrastructures d'utilité publique
- Orientation 10** Transformer la mobilité motorisée et limiter ses impacts environnementaux, urbains et de santé publique

Orientation 1

Accélérer le développement et la consolidation de réseaux actifs et collectifs accessibles et de qualité

INTERVENTIONS PRÉVUES

- Le prolongement de la ligne bleue est en cours de réalisation au sud.
- Le développement d'un service rapide par bus est projeté sur l'avenue Papineau.
- La mise en place d'une ligne de tramway est projetée sur le boulevard Saint-Michel.



Vision de développement du réseau de transport collectif structurant au regard des besoins actuels

Carte 2-6



Orientation 1

Accélérer le développement et la consolidation de réseaux actifs et collectifs accessibles et de qualité

POSITION DU QUAC

Le développement des réseaux de mobilité active et collective dans l'ensemble du secteur d'influence est essentiel pour assurer le succès du QUAC. Le déploiement de ces réseaux doit être conçu de manière à garantir la convivialité et la sécurité des déplacements, tout en visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans cette perspective, le QUAC adhère à l'orientation 1 du PUM.

Le QUAC s'inscrit pleinement dans cette vision en favorisant les déplacements actifs et collectifs. Il prévoit de prioriser les déplacements actifs au cœur du quartier en créant un site perméable, semblable à un campus. Le QUAC souhaite également soutenir l'implantation d'un pôle de mobilité durable dans le secteur pour améliorer l'accès aux infrastructures existantes et futures, tout en valorisant la mobilité durable (chapitre 2, p.198).

Le QUAC souhaite que la sécurité et la convivialité des déplacements à pied

soient au cœur des réflexions liées au développement du secteur. De nombreux piétons fréquentent le secteur, tels que les aînés et les familles, et un des problèmes fréquemment signalés est le sentiment d'insécurité ressenti par ces piétons. Ainsi, le QUAC recommande à la Ville de Montréal de garantir la sécurité et la convivialité des déplacements en réduisant les vitesses maximales, en élargissant les trottoirs et en intensifiant le verdissement du quartier.

Par ailleurs, le QUAC souhaite améliorer l'accessibilité du site en connectant directement les infrastructures structurantes en transports collectifs au quartier par des réseaux de transports actifs et collectifs. Ainsi, il souhaite que le PUM prévoie dans un court horizon l'aménagement d'une piste cyclable reliant le boulevard Saint-Michel au Quartier des Arts du Cirque, ainsi qu'un service d'autobus pour garantir un accès direct au site des infrastructures de transports structurants. Le développement de cette piste cyclable permettrait non seulement

d'améliorer les déplacements est-ouest, mais aussi de stimuler le dynamisme commercial du boulevard Saint-Michel. Il souhaite également que le plan indique une connexion avec la station de trains de banlieue au nord pour améliorer l'accessibilité au nord du parc Frédéric-Back. Pour améliorer la mobilité des déplacements à vélo, le QUAC propose de relier les tronçons manquants des pistes cyclables en aménageant une piste cyclable sous la métropolitaine de part et d'autre de la rue Jarry Est.

Le QUAC souhaite également mettre en avant l'amélioration de l'accessibilité du site en désenclavant le secteur. Le réaménagement de l'autoroute métropolitaine joue un rôle crucial dans cette démarche, car il pourrait lever une barrière importante à l'accès. À cet égard, le QUAC propose de supprimer la sortie de l'autoroute donnant sur la rue d'Iberville, un vestige des anciennes activités industrielles. Avec la transformation prévue du site, cette sortie deviendrait obsolète. Ainsi, le réaménagement de la voirie

Orientation 1

Accélérer le développement et la consolidation de réseaux actifs et collectifs accessibles et de qualité

permettrait de renforcer la connectivité du secteur.

La rue Crémazie doit également être réaménagée pour favoriser la convivialité et la sécurité des déplacements actifs et collectifs. Le QUAC propose de revoir la configuration des rues situées dans le triangle délimité par Crémazie, Jarry Est et Iberville. L'objectif est de concentrer la circulation motorisée sur la rue Crémazie tout en transformant les autres rues en espaces publics végétalisés. Cette approche permettrait non seulement d'élargir la zone du QUAC, mais aussi d'améliorer la connectivité et la convivialité du secteur.

Le PUM doit également envisager la connectivité est-ouest du territoire en réfléchissant au développement potentiel du parc Frédéric-Back et la carrière Francon afin de créer un parcours qui permettrait de franchir de manière fluide la zone.

Dans la mesure où le secteur est identifié comme un secteur d'intervention prioritaire pour le renforcement de l'équité territoriale au sein du PUM, le QUAC souhaite que le PUM révise l'échéancier pour la réalisation du tramway dans le quartier Saint-Michel, en le priorisant à moyen terme d'ici 2040 pour pallier l'offre déficiente avec un réseau de transport structurant. Par ailleurs, le QUAC encourage la Ville à collaborer étroitement avec la STM pour desservir le secteur du QUAC, en maximisant le potentiel de l'arrêt d'autobus situé à la porte d'entrée du parc devant le Cirque du Soleil afin de desservir l'ensemble du secteur, plutôt que de se limiter au personnel du Cirque du Soleil.

À la lumière des besoins du secteur, le QUAC croit qu'il serait important que le QUAC soit identifié comme un secteur de transformation future prioritaire sur la carte de la vision de développement du réseau de transport collectif structurant au regard de l'évolution future du terri-

toire (chapitre 2, 84)

Orientation 1

Accélérer le développement et la consolidation de réseaux actifs et collectifs accessibles et de qualité

RECOMMANDATIONS

- Que le PUM prévoit un pôle de mobilité multimodale favorisant la convergence de divers services.
- Que la Ville de Montréal assure la sécurité et la convivialité des déplacements à pied en réduisant les vitesses maximales, en élargissant les trottoirs et en intensifiant le verdissement du quartier.
- Que le PUM prévoit, à court terme, l'aménagement d'une piste cyclable reliant le boulevard Saint-Michel au Quartier des Arts du Cirque.
- Que le PUM raccorde les infrastructures de trains de banlieue au nord avec des corridors actifs et un service de transport collectif pour améliorer l'accessibilité du site situé au nord du parc Frédéric-Back.
- Que le PUM améliore la liaison de la rue Jarry Est des deux côtés de l'autoroute Métropolitaine en aménageant une piste cyclable, afin d'optimiser la sécurité et la convivialité des déplacements cyclables.
- Que le PUM engage une réflexion sur la mobilité au niveau de la rue Crémazie afin de revoir la configuration des rues situées dans le triangle délimité par Crémazie, Jarry Est et Iberville.
- Que le PUM supprime la bretelle de l'autoroute donnant sur la rue d'Iberville afin de renforcer la connectivité du secteur.
- Que le PUM engage une réflexion sur la connectivité est-ouest du secteur à travers le développement des parcours de mobilité qui relient le parc Frédéric Back et la carrière Francon
- Que le PUM révisé l'échéancier pour la réalisation du tramway dans le quartier Saint-Michel, en le priorisant sur un horizon à moyen terme (2040).
- Que la Ville de Montréal maximise le potentiel de l'arrêt d'autobus situé à la porte d'entrée du parc Frédéric-Back pour desservir l'ensemble du secteur, au lieu de se limiter au personnel du Cirque du Soleil.
- Que le PUM identifie le QUAC comme secteur de transformation future prioritaire sur la carte de la vision de développement du réseau de transport collectif structurant au regard de l'évolution future du territoire (chapitre 2, 84).

Orientation 2

Moduler l'intensification urbaine afin d'en maximiser les cobénéfices

POSITION DU QUAC

Comme énoncé dans la vision, le QUAC se veut un quartier inclusif pour tous, incluant les citoyens de Saint-Michel, les artistes, les chercheurs et les entreprises qui souhaitent se rencontrer pour tester de nouvelles solutions urbaines et sociales, en faveur des personnes vulnérables, de l'environnement et de l'industrie des arts vivants. Les bénéfices pour la communauté sont ainsi au cœur même de la vision du site puisque le projet veut répondre aux différents besoins existants du quartier. Le QUAC s'inscrit pleinement dans cette deuxième orientation et adhère au concept d'intensification en tenant compte des milieux de vie existants et des bénéfices collectifs.

Étant donné le potentiel élevé de transformation du QUAC et la volonté d'amélioration de l'offre en ressources quotidiennes du secteur et de la desserte en transport en commun, le QUAC soutient le niveau élevé d'intensification prévu pour une partie du territoire.

En effet, le QUAC considère que cette intensification est appropriée dans un contexte où le territoire nécessite une restructuration et une harmonisation tout en intégrant les considérations environnementales.

Dans le même ordre d'idées, le QUAC est favorable à la gradation de la densité prévue dans le secteur. Une densité plus élevée autour de la rue Jarry Est est en accord avec la vision d'une artère commerciale mixte et dynamique, encadrée par le bâti.

Par ailleurs, le QUAC souhaite que le développement soit encadré et planifié pour garantir sa cohérence et la cohabitation harmonieuse des usages. À cette fin, le QUAC préconise une stratégie collective pour le développement du secteur, impliquant toutes les parties prenantes afin de concilier les projets et d'impliquer au maximum les résidents de Saint-Michel. Un secteur d'intensification élevée avec un potentiel de développement important nécessite en priorité

une gouvernance ouverte pour s'assurer que la transformation du quartier profite réellement à la communauté en place. En conclusion, il est évident que tout développement du bâti doit respecter les plus hauts standards écologiques (tels que les normes Green Building et la certification LEED) tout en garantissant son abordabilité.

Orientation 2

Moduler l'intensification urbaine afin d'en maximiser les cobénéfices

RECOMMANDATIONS

- Que l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension assure une transition harmonieuse des usages afin d'assurer la cohabitation de ceux-ci.
- Que l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension assure l'aménagement d'espaces publics vides afin de favoriser le déploiement d'une programmation favorisant l'animation et ainsi la vitalité du secteur.
- Que la Ville de Montréal sublime le parc Frédéric-Back en verdissant massivement le secteur du QUAC, dans une perspective de réduction des îlots de chaleur et de préservation de la biodiversité.

Orientation 3

Bâtir les conditions d'une abordabilité pérenne et d'une qualité de l'habitation

POSITION DU QUAC

L'abordabilité des logements est essentielle au succès du développement du QUAC, car elle permet aux gens de vivre dans le quartier et d'y rester, notamment pour les résidents du QUAC. En effet, comme mentionné dans le portrait de quartier de Saint-Michel en Santé², le quartier est fortement touché par la crise du logement. En effet, 16,2 % des ménages ont des besoins impérieux en logement tandis que 22,5 % des ménages consacrent plus de 30 % de leurs revenus aux frais de logement. L'abordabilité des logements joue un rôle important pour attirer les clientèles ciblées et assurer une intégration du projet dans son milieu, c'est pourquoi le QUAC adhère pleinement à l'orientation 3.

Cette abordabilité est également déterminante pour préserver l'identité du quartier, en permettant à la population

locale de s'y établir. Dans cette optique, le QUAC se positionne comme un lieu d'accueil pour les nouveaux arrivants. L'abordabilité des logements doit être accompagnée par une diversité de typologies pour répondre aux besoins variés des résidents. Le QUAC aspire aussi à devenir un lieu de réinsertion sociale, avec l'intention de développer plusieurs types de ressources. L'abordabilité est aussi nécessaire pour attirer les artistes, qui sont des acteurs clés pour animer les rencontres et enrichir la dynamique du quartier.

En ce sens, le QUAC s'inscrit dans l'orientation 3 du PUM en reconnaissant la nécessité de développer sur son site. Le QUAC vise à dépasser les exigences de la Ville en servant de projet exemplaire, tout en priorisant une architecture de qualité et respectueuse de l'environnement.

Le QUAC considère que les outils de mise en œuvre préconisés par le PUM, tels que les logements hors marché et

le zonage incitatif, sont pertinents pour permettre la réalisation de projets de logements abordables et de qualité. Par exemple, le QUAC propose de miser sur la création de coopératives d'habitation et la création de fiducies immobilières afin d'assurer l'abordabilité.

RECOMMANDATIONS

- Que la Ville de Montréal poursuive l'application du règlement pour une métropole mixte afin d'assurer une abordabilité du parc immobilier et une diversité de typologies de logements.

² *Vivre Saint-Michel en Santé. (2023). Portrait de quartier. <https://www.vivre-saint-michel.org/>*

Orientation 4

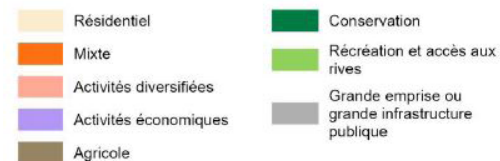
Dynamiser les espaces à vocation économique et commerciale par une organisation stratégique et écoresponsable du territoire

INTERVENTIONS PRÉVUES

- Les affectations « mixte » et « activités diversifiées » sont ciblées pour le secteur du QUAC.
- Le secteur du QUAC exclut l'usage résidentiel.



Affectations du sol
Carte 5-1



Orientation 4

Dynamiser les espaces à vocation économique et commerciale par une organisation stratégique et écoresponsable du territoire

POSITION DU QUAC

La vitalité économique et commerciale est au cœur de la vision du QUAC. Ce dynamisme se concrétise notamment par le déploiement d'activités culturelles et touristiques, avec les arts du cirque comme catalyseur central de la communauté, mais également via la consolidation de la rue Jarry Est et l'incorporation de commerces et de services de proximité. Le cirque est ainsi utilisé comme un prétexte pour concrétiser la vision de créer un milieu de vie complet, culturel, écologique et communautaire. Le QUAC contribue à la réalisation des objectifs de l'orientation 4 en poursuivant et amplifiant les synergies présentes et à venir au sein du quartier.

Les affectations ciblées s'inscrivent parfaitement dans cette vision. Le QUAC souhaite favoriser l'établissement de services de proximité afin d'assurer la création de milieux de vie complets et sains. Étant donné que le secteur est en pleine transformation, le QUAC est actuelle-

ment en faveur de l'exclusion de l'usage résidentiel sur une partie du territoire du QUAC, afin d'assurer une saine cohabitation des usages. Le QUAC adhère à l'affectation mixte en abord de la rue Jarry Est puisqu'il permet une mixité d'usages et l'inclusion de la fonction résidentielle qui est primordiale pour créer un milieu de vie dynamique et accueillant, condition de succès de l'artère commerciale. Le QUAC estime toutefois que les terrains situés autour de la porte d'entrée du QUAC, y compris le 2525 Jarry Est, devraient exclure l'usage résidentiel et être désignés comme « activités diversifiées ». Cela permettrait d'y accueillir des bâtiments emblématiques qui soulignent la vocation culturelle et touristique de ce secteur tout en assurant une cohabitation harmonieuse des usages.

Le QUAC considère que le secteur devrait être identifié comme prioritaire aux cartes sur les secteurs d'opportunité et secteurs économiques prioritaires et sur les secteurs à caractère industriel, secteurs d'activités diversifiées et secteurs

économiques prioritaires.

Le QUAC estime aussi que le secteur devrait être désigné comme une zone économique prioritaire dans le PUM, en tant que zone d'innovation métropolitaine, compte tenu du potentiel de rayonnement considérable du site. Cette désignation s'aligne avec les objectifs de la Ville en permettant de stimuler les investissements, notamment dans le domaine des arts du cirque, des arts vivants et des arts visuels, d'attirer des entreprises innovantes qui renforcent le pôle d'écoconception tout en mettant l'accent sur l'économie circulaire et en valorisant le parc Frédéric-Back. En outre, une telle zone favoriserait la création d'un milieu de vie connecté, répondant aux besoins de la communauté et contribuerait à l'attractivité de Montréal.

Orientation 4

Dynamiser les espaces à vocation économique et commerciale par une organisation stratégique et écoresponsable du territoire

RECOMMANDATIONS

- Que le PUM identifie le Quartier des Arts du Cirque comme un secteur économique prioritaire et le désigne en tant que zone d'innovation métropolitaine.
- Que le PUM identifie le secteur comme étant prioritaire sur les cartes des secteurs d'opportunité et secteurs économiques prioritaires et des secteurs à caractère industriel, secteurs d'activités diversifiées et secteurs économiques prioritaires.

Orientation 5

Repartager équitablement l'espace de la rue

POSITION DU QUAC

L'aménagement d'une rue complète, intégrant la mobilité active, le verdissement et les espaces de rencontre, est essentiel pour le succès du QUAC. En accord avec l'orientation 5, le QUAC reconnaît l'importance des rues dans l'attractivité, le dynamisme et l'appropriation du secteur. Le QUAC envisage les rues comme des espaces animés, multifonctionnels et verdoyants, à l'image de la notion de deuxième peau inscrite dans le PUM.

Pour concrétiser cette orientation, le QUAC mise sur la création d'un site perméable où les déplacements actifs sont privilégiés à travers l'implantation de bâtiments en plan libre à l'image des campus. Le QUAC contribue également à l'animation des rues en proposant une couverture culturelle qui reflète l'identité circassienne, tout en étant accessible aux citoyens. Ainsi, l'aménagement des rues devra prévoir des espaces ouverts et flexibles.

Le QUAC souhaite aussi renforcer le dynamisme des rues en favorisant l'implantation de commerces au rez-de-chaussée, afin de stimuler les interactions et de dynamiser les espaces publics. Pour soutenir cette vision de l'espace public, il serait essentiel d'intensifier le verdissement des rues afin de créer un environnement de vie agréable et saine.

Comme indiqué dans le PUM, le QUAC est d'avis que le verdissement doit être priorisé dans le secteur, notamment à travers la plantation intensive d'arbres.

Enfin, une réflexion approfondie sur le réaménagement des rues Régrattiers, Michel-Jurdant, l'avenue du Cirque et la rue Jarry Est est nécessaire pour dynamiser davantage le secteur. Le QUAC pense que l'aménagement des rues devrait intégrer les meilleures pratiques en termes de mobilité durable et de verdissement.

Orientation 5

Repartager équitablement l'espace de la rue

RECOMMANDATIONS

- Que la Ville de Montréal réfléchisse au réaménagement de l'espace public, incluant les rues Régrattiers, Michel-Jurdant, l'avenue du Cirque et la rue Jarry Est, en misant sur les déplacements actifs et le verdissement intensif.

Exemples d'aménagements inspirants pour les rues dans le secteur du QUAC

Figure 2-22



Figure 2-22 Exemple d'aménagement de rues situées aux abords d'une école qui jouent un rôle de deuxième peau

L'aménagement des rues tient compte de la présence de l'école et crée une aire de transition autour de celle-ci. Ce faisant, les rues contribuent à améliorer la qualité des milieux de vie.

1. Portion de rue fermée à la circulation véhiculaire pour favoriser les déplacements actifs, la socialisation, le jeu et la tenue d'événements publics.
2. Place publique verte qui agit comme parvis de l'école.
3. Déviation de la circulation véhiculaire sur une rue pour empêcher le transit dans l'aire de vie des élèves.
4. Intersection sécurisée pour favoriser les déplacements actifs des usagers et des usagers plus vulnérables.
5. Géométrie de rue non linéaire pour apaiser la circulation véhiculaire.
6. Rue à sens unique et diminution du nombre de places de stationnement sur rue pour réduire la place de l'automobile.

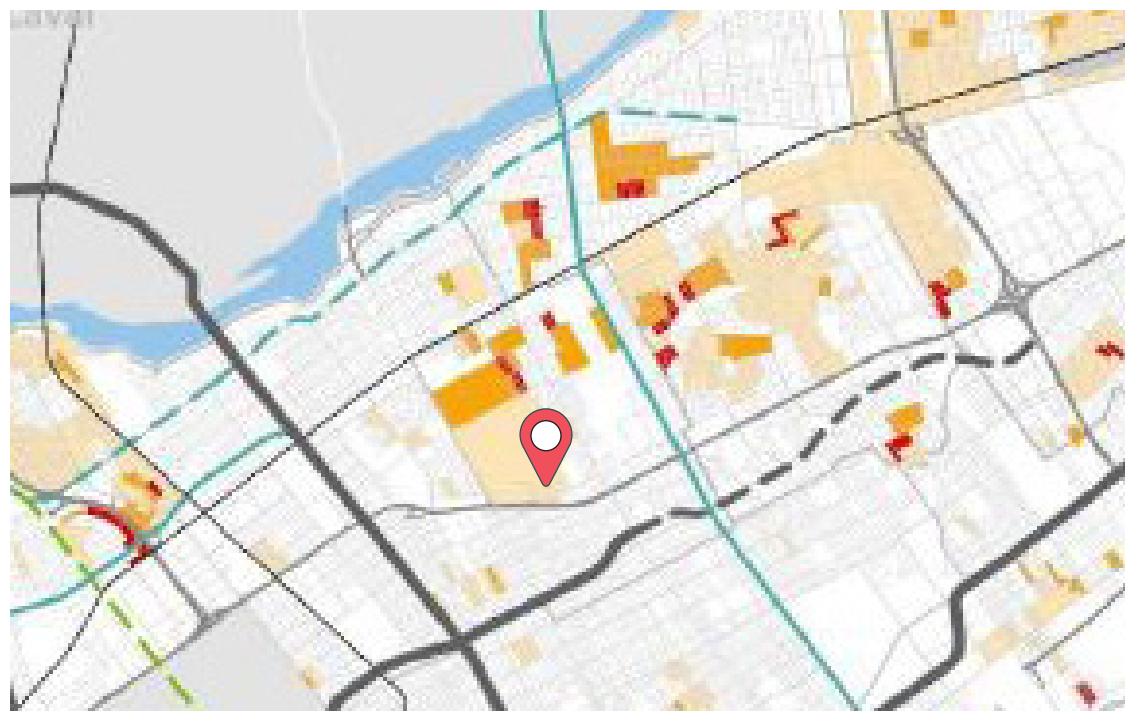
7. Larges trottoirs pour favoriser la marche et les rencontres.
8. Présence de supports à vélos pour encourager l'utilisation de ce mode de déplacement.
9. Présence d'une station de vélos en libre-service.
10. Canopée et verdissement abondants qui offrent des zones d'ombre et de fraîcheur.
11. Remplacement de places de stationnement par des terrasses, du mobilier et des installations culturelles temporaires pour favoriser une continuité entre les domaines privé et public et animer l'espace public.

Orientation 6

Renforcer l'offre et l'accès des lieux de la vie collective comme soutien à l'équité et à la vie de quartier

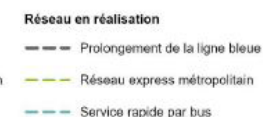
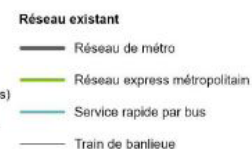
INTERVENTIONS PRÉVUES

- Le secteur est identifié comme vulnérable et prioritaire de niveau 3.
- Le secteur est identifié comme un Quartier inclusif et résilient (QIR).



Secteurs d'intervention prioritaires pour le renforcement de l'équité territoriale en transport collectif

Carte 2-3



Orientation 6

Renforcer l'offre et l'accès des lieux de la vie collective comme soutien à l'équité et à la vie de quartier

POSITION DU QUAC

La vision du QUAC s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'orientation 6. La proximité du parc Frédéric-Back et la programmation culturelle proposée par les acteurs circassiens du QUAC contribuent de manière significative à créer un pôle d'ancrage public, renforçant le sentiment d'appartenance de la communauté de Saint-Michel, d'artistes, et de l'ensemble des Montréalais. Le QUAC entend offrir une gamme complète de lieux dédiés à la vie collective, tels que définis dans le PUM : récréatifs, de socialisation, d'éducation, culturels, sportifs, et de loisirs, ainsi que de santé et de services sociaux.

Bien que le secteur d'influence dispose déjà de certains de ces équipements collectifs, le QUAC souhaite enrichir cette offre en ajoutant des services de proximité pour la communauté dans le but d'améliorer les services offerts à la communauté et favoriser son appropriation du quartier. Cette vocation sociale se

traduit par une programmation culturelle offerte gratuitement, à l'instar de la TOHU, qui agit comme pavillon d'accueil du parc Frédéric-Back et par l'intégration de l'agriculture urbaine à des fins éducatives ou communautaires.

Le QUAC vise à créer des lieux de vie collective en adéquation avec les besoins de la communauté de Saint-Michel, tout en mettant en avant la multiculturalité et la diversité de cette dernière. Pour répondre plus concrètement aux besoins de Saint-Michel, le QUAC collabore avec divers organismes communautaires afin de concevoir un quartier qui reflète leur identité. La co-construction de sa vision avec l'implication de divers acteurs impliqués dans le projet en est un exemple.

Étant donné les perspectives de développement importantes dans les prochaines années et la vulnérabilité socio-économique du secteur, le QUAC estime que ce dernier devrait être identifié comme un secteur d'opportunités priorisé pour ce qui a trait à l'accès aux

équipements collectifs (chapitre 2, p.127). Cela permettrait d'accroître l'offre actuelle et d'améliorer l'équité territoriale, notamment dans un secteur ayant des besoins particulièrement élevés. En effet, le développement du QUAC représente une excellente opportunité pour orienter les investissements en vue d'augmenter l'accès aux équipements collectifs.

RECOMMANDATIONS

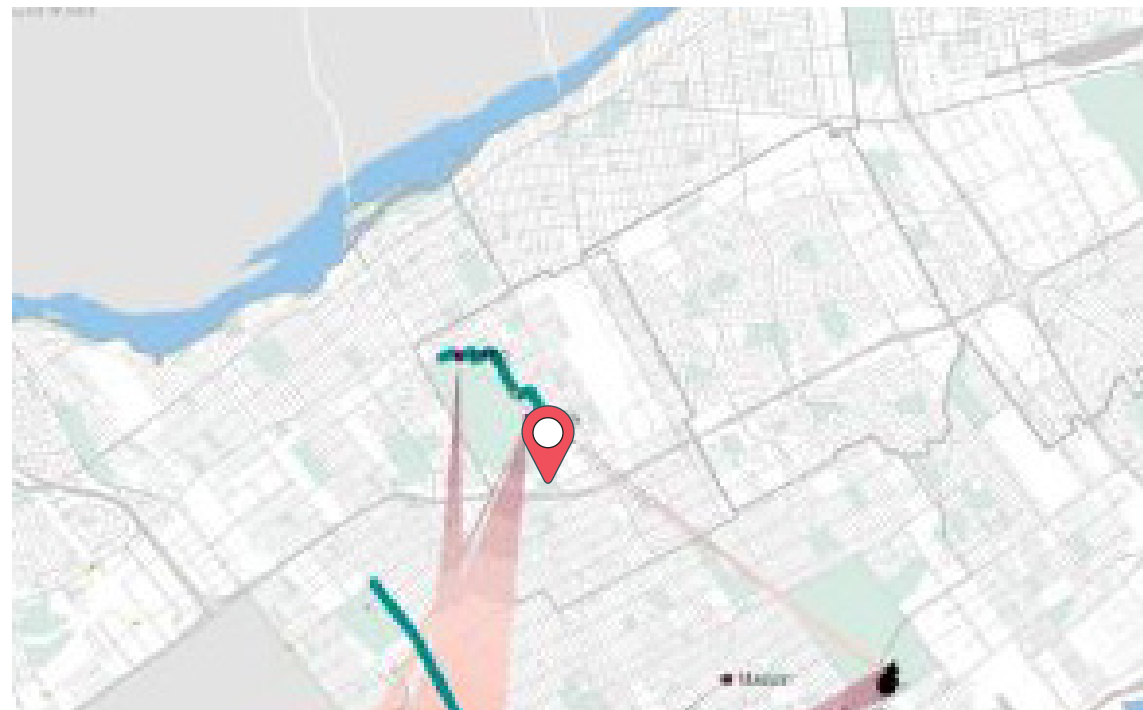
- Que le PUM désigne le Quartier des Arts du Cirque comme un secteur d'opportunité prioritaire pour répondre aux besoins accrus en matière d'accès aux équipements collectifs.

Orientation 7

Valoriser le patrimoine et les paysages qui participent au caractère pluriel de l'identité montréalaise

INTERVENTIONS PRÉVUES

- Le parc Frédéric-Back est identifié comme étant un patrimoine paysager.
- Le secteur possède quelques corridors visuels exceptionnels.
- Le secteur est identifié comme étant un patrimoine archéologique.



Corridors visuels exceptionnels
Carte 2-23

Altitude maximale (en m.) combinée des corridors visuels exceptionnels



- Point de vue d'un corridor visuel exceptionnel
- Point de vue (autre)
- Site patrimonial du mont Royal déclaré (altitude non applicable)
- Repère emblématique construit
- Parcours d'une vue dynamique

Orientation 7

Valoriser le patrimoine et les paysages qui participent au caractère pluriel de l'identité montréalaise

POSITION DU QUAC

Le QUAC reconnaît l'importance historique du site et dans le développement de la Ville de Montréal ainsi que du parc Frédéric-Back. Le QUAC souhaite participer activement à leur valorisation. Il entend également mettre en valeur les corridors visuels mentionnés dans le PUM qui se trouvent sur son territoire. De plus, le QUAC attache une grande importance au patrimoine archéologique du site et souhaite promouvoir sa préservation et sa mise en valeur.

Concernant la valorisation de l'histoire enfouie sous le parc Frédéric-Back, la carrière Francon offre également un potentiel significatif pour la mise en valeur du patrimoine paysager. Une réflexion approfondie doit être engagée pour créer une synergie avec le parc Frédéric-Back, par exemple en exploitant l'effet miroir avec la carrière Francon — l'une remplie et l'autre vide. Cette connexion pourrait se concrétiser à travers un parcours patrimonial.

Enfin, le QUAC souhaite que la Ville soutienne l'émergence et la valorisation d'un nouveau secteur identitaire, notamment en explorant les opportunités d'intégration de l'art public et l'élaboration d'une toponymie identitaire. Le parc Superkilen à Copenhague constitue un exemple inspirant pour illustrer la vision du QUAC : créer un musée à ciel ouvert qui favorise l'intégration des arts des communautés locales dans le projet.

RECOMMANDATIONS

- Que le PUM reconnaisse la carrière Francon comme un secteur patrimonial et associe son développement à celui du parc Frédéric-Back.
- Que la Ville de Montréal soutienne l'émergence et la valorisation d'un nouveau secteur identitaire à travers les opportunités d'intégration de l'art public des communautés locales et la toponymie des rues.

Orientation 7

Valoriser le patrimoine et les paysages qui participent au caractère pluriel de l'identité montréalaise

EXEMPLES INSPIRANTS DE MISE EN VALEUR DE LA CULTURE LOCALE ET DE L'ART PUBLIC

Le Superkilen Park *Copenhague*

Le Superkilen Park est situé au cœur du quartier et crée un lien physique entre deux différents quartiers. Il s'agit d'un parcours ludique qui rend hommage à la diversité du contexte local. Le parc linéaire dévoile une exposition à ciel ouvert qui reflète l'histoire des communautés locales. La création du parc résulte d'un processus de consultation auprès des différentes communautés habitant dans le quartier.



Installation artistique en vitrine



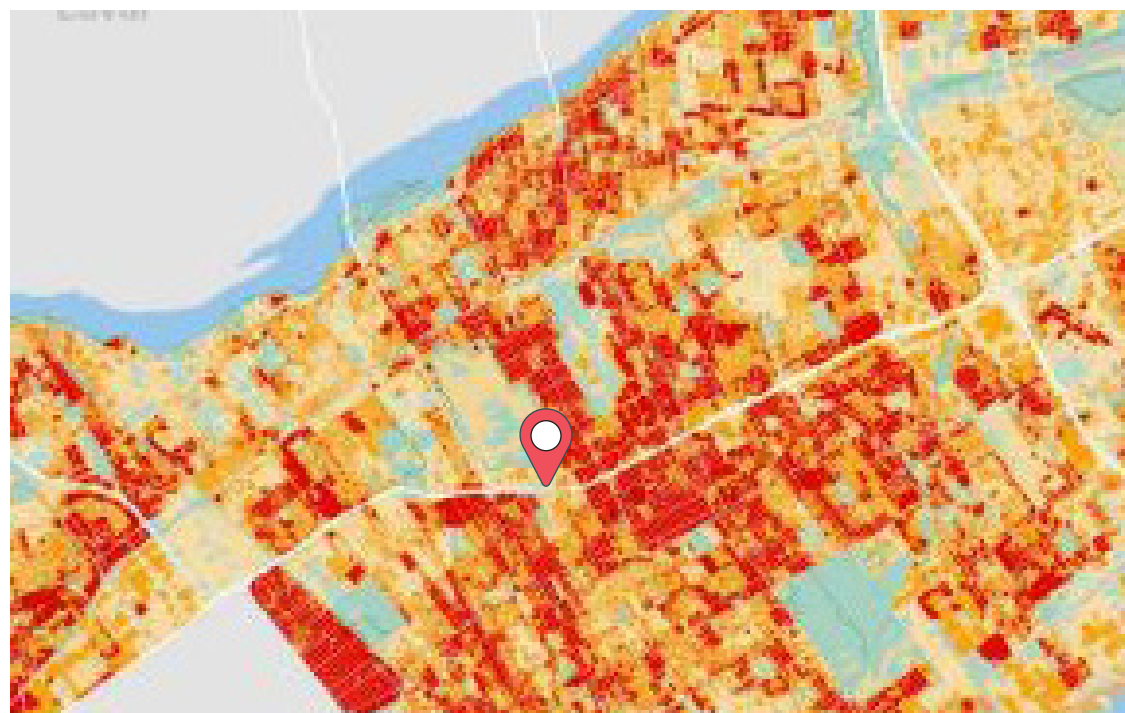
Mise en place de marché public

Orientation 8

Accroître la place de la nature et de la biodiversité urbaine

INTERVENTIONS PRÉVUES

- Le secteur est identifié comme prioritaire pour la plantation d'arbres.



Priorisation de la plantation d'arbres

Carte 2-18

Priorisation de la plantation d'arbres



Orientation 8

Valoriser le patrimoine et les paysages qui participent au caractère pluriel de l'identité montréalaise

POSITION DU QUAC

Le QUAC estime que la connectivité écologique du secteur doit être renforcée. **Le parc Frédéric-Back est le seul grand parc de Montréal dont l'intégration dans un corridor vert n'est pas planifiée dans le PUM.** Le QUAC propose de consolider les espaces verts en créant un grand corridor vert intégrant le parc Frédéric-Back. Par exemple, il serait pertinent d'étudier la possibilité de connecter le parc Frédéric-Back au parc Maisonneuve, aussi situé dans l'est. Concrètement, ce corridor pourrait se matérialiser par un verdissement intensif de la zone et de l'espace sous l'autoroute métropolitaine, donnant ainsi l'impression que le parc Frédéric-Back se déverse dans la ville. Le secteur du QUAC deviendrait ainsi un point de transition harmonieux entre le parc et l'urbanisation environnante. Les mesures de verdissement du PUM concordent avec la vision du QUAC, notamment en ce qui a trait au verdissement de milieux de vie mixte accueillant du multilogements.

Par ailleurs, comme mentionné précédemment, la carrière Francon présente également un potentiel intéressant pour la valorisation du secteur. Cela pourrait être réalisé par la création d'un lien vert reliant la carrière Francon au parc Frédéric-Back. Ce nouveau lien vert pourrait mitiger la vulnérabilité climatique du secteur, soit les vagues de chaleur, les pluies abondantes et la cuvette.

RECOMMANDATIONS

- Que le PUM intègre le parc Frédéric-Back dans le réseau des grands corridors verts.
- Que le PUM établisse un lien vert entre le parc Frédéric Back et la carrière Francon, afin de renforcer leur synergie et de créer des milieux de vie conviviaux.

Orientation 9

Améliorer la performance environnementale et la résilience des bâtiments, des terrains et des infrastructures d'utilité publique

POSITION DU QUAC

Le QUAC souhaite créer un quartier exemplaire au niveau de la transition socioécologique. Le QUAC adhère ainsi à l'orientation 9 du PUM. Il aspire à devenir un laboratoire pour tester des solutions innovantes sur le plan social et environnemental, à toutes les échelles.

À l'échelle du bâtiment, le QUAC vise à promouvoir la décarbonation des constructions et la conception de bâtiments bioclimatiques. Cette réflexion est déjà ancrée dans le développement des différents projets, notamment avec la TOHU qui comprend un système de géothermie, un système de chauffage au biogaz récupéré dans le parc opéré par la centrale Biomont, un système de ventilation naturelle, plusieurs éléments architecturaux recyclés, des toitures végétalisées et même un bassin naturalisé. Au niveau du quartier, l'objectif est de favoriser la circularité des échanges entre les acteurs pour créer un pôle d'écoconception.

Par ailleurs, la conception du quartier prendra en compte les aléas climatiques spécifiques au secteur.

Le QUAC propose que la Ville de Montréal mette en place un projet pilote permettant d'explorer des solutions novatrices pour répondre à des enjeux contemporains, dans un cadre de réglementation assouplie. Cette flexibilité pourrait se concrétiser à court terme par des projets pilotes sur des espaces en transition, afin d'assurer le dynamisme et la vitalité du secteur.

RECOMMANDATIONS

- Que la Ville de Montréal lance un projet pilote visant à explorer des solutions innovantes pour résoudre les enjeux contemporains, dans le cadre d'un assouplissement de la réglementation afin d'encourager la circularité des flux énergétiques et matériels.

Orientation 9

Améliorer la performance environnementale et la résilience des bâtiments, des terrains et des infrastructures d'utilité publique

EXEMPLE INSPIRANT POUR
L'ARCHITECTURE DU QUAC



Le 2525 Jarry Est
Rayside Labossière, 2023

L'intersection de la rue Jarry Est et de la rue Paul-Boutet pourrait accueillir un bâtiment doté d'une signature architecturale distincte respectant les plus hauts standards de qualité environnementale. Ce bâtiment intégrerait les dernières avancées en matière de technologies écologiques, en mettant l'accent sur une gestion efficace de l'eau, l'optimisation de l'utilisation de l'énergie, la sélection de matériaux durables, la qualité de l'air intérieur et des éléments de conception innovants.

Orientation 10

Transformer la mobilité motorisée et limiter ses impacts environnementaux, urbains et de santé publique

POSITION DU QUAC

Le QUAC adhère à l'orientation 10 dans la mesure où il souhaite limiter et dissuader l'utilisation de l'automobile dans le secteur. Conformément aux objectifs du PUM, le QUAC envisage l'implantation de pôles de mobilité pour y parvenir.

Le QUAC valorise également la mise en place d'une logistique urbaine décarbonée afin d'éliminer le camionnage lourd au cœur du quartier. Il reconnaît par ailleurs que ce secteur est marqué par une forte présence de garages mécaniques et d'industries, qui constituent une part importante du tissu économique local. Le QUAC estime donc que la Ville de Montréal doit accompagner ces industries dans une transition écologique juste et équitable, tout en procédant à la requalification du secteur.

Par ailleurs, la vitalité et le dynamisme du secteur sont étroitement liés au réaménagement de l'autoroute Métropolitaine. En effet, les nuisances asso-

ciées à cette autoroute et la coupure morphologique qu'elle engendre nuisent à l'accessibilité du site, réduisant ainsi son achalandage.

Le QUAC souhaite que la Ville de Montréal travaille de concert avec le ministère des Transports du gouvernement du Québec le dessous l'autoroute métropolitaine afin d'intervenir pour améliorer la convivialité du secteur, favoriser la connectivité du QUAC, réduire les nuisances liées aux déplacements en véhicule, et garantir la sécurité des déplacements actifs. Le QUAC souhaite que le segment à proximité du secteur du QUAC soit ciblé pour atteindre ces objectifs.

RECOMMANDATIONS

- Que la Ville de Montréal accompagne les industries lourdes présentes dans une transition écologique juste et équitable, tout en procédant à la requalification du secteur.
- Que la Ville de Montréal collabore avec le ministère des Transports du Québec pour identifier des secteurs d'intervention sur l'autoroute métropolitaine, dans le but d'améliorer la convivialité du secteur, de renforcer la connectivité du QUAC, de réduire les nuisances liées aux déplacements en véhicule, et d'assurer la sécurité des déplacements actifs.

Orientation 10

Transformer la mobilité motorisée et limiter ses impacts environnementaux, urbains et de santé publique

EXEMPLE INSPIRANT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE

The Underline (Miami)—Aménagements pour les jeunes

The Underline, i.d.



L'espace situé sous l'infrastructure de transport a été réaménagé en un parc linéaire de 10 miles, comprenant un sentier urbain et des espaces dédiés à l'art public.

The Bentway (Toronto)—Aménagements quatre saisons

The Bentway, i.d.



Le dessous de l'autoroute Toronto's Gardiner Expressway autrefois sous-utilisé a été réaménagé en un espace public offrant une diversité d'activités et une programmation quatre saisons.

Identification et priorisation du secteur

L'identification et la priorisation du QUAC au sein du PUM varient selon les thématiques abordées. Bien que la Ville de Montréal reconnaisse le QUAC comme un secteur d'opportunité, la priorisation qui lui est accordée dans le PUM reste ambiguë. Selon la carte « Secteurs d'opportunité priorisés selon les quatre zones géographiques » (chapitre 4, p.306), le secteur d'opportunité ne semble pas priorisé, contrairement à ce qui est indiqué dans la fiche du PPU Secteur Jarry Est (chapitre 4, p.25). À la lumière des dix orientations du PUM, le QUAC estime que ce secteur doit être priorisé à tous les niveaux. En effet, le QUAC répond à tous les critères de priorisation des secteurs d'opportunités. Ce secteur est aligné avec l'engagement de l'Administration et constitue une opportunité de valoriser les investissements publics. De plus, le QUAC contribuerait au rayonnement international de Montréal. La transformation de ce secteur pourrait également répondre aux besoins importants de la communauté, comme cela a été souligné à plusieurs reprises.

Par ailleurs, concernant les fiches des secteurs d'opportunités, le QUAC propose que les limites de la fiche sur les abords du boulevard Métropolitain soient étendues jusqu'à la rue Papineau, car le secteur à l'ouest de la rue Pie-IX présente des besoins similaires en termes d'amélioration et de consolidation de la forme et des fonctions urbaines (chapitre 4, p.85). Ce secteur offre également des opportunités pour améliorer et consolider les activités économiques et récréatives, notamment en raison de sa proximité avec l'entrée du QUAC et le parc Frédéric-Back. Ces ajustements dans les limites des secteurs d'opportunités aideraient à arrimer les interventions des arrondissements.

Enfin, le secteur est identifié comme une opportunité pour intégrer l'approche des Quartiers Inclusifs et Résilients (QIR) (chapitre 4, p.12). Le QUAC partage cet avis et considère que cette identification permettrait une planification plus détaillée du développement territorial,

répondant ainsi plus adéquatement aux besoins du milieu et fournissant les outils nécessaires à la mise en œuvre des interventions.

RECOMMANDATIONS

- Que le PUM identifie le QUAC comme secteur d'opportunité priorisé dans l'ensemble du document.
- Que le PUM étende les limites de la fiche sur les abords du boulevard Métropolitain jusqu'à la rue Papineau pour assurer la planification de l'autoroute métropolitaine à proximité du QUAC.

5

CONCLUSION

Pour conclure, le QUAC offre un potentiel de développement considérable et constitue une opportunité précieuse pour servir de laboratoire d'expérimentation en matière de solutions innovantes, tant sur le plan social qu'environnemental. Il représente à la fois une chance de répondre aux besoins de la communauté et de réaliser un projet exemplaire à Montréal.

